

INSERFAC

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 37, rue Joseph Desaymard
63000 CLERMONT FERRAND

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXCO Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64

C.R.E.G. – S.A.S. au capital de 387 000 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association INSERFAC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 mai 2026

Pour la S.A.S. EXCO CLERMONT-FD

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon - Riom

François Verdier

Mandataire social



INSERFAC		Bilan actif	N° Siret	38292619400046
Insertion par l'Activité Economique			NAF (APE)	8899B
37, rue Joseph Desaymard			N° Identifiant	FR28382926194
			Période du	01/01/25
63000	CLERMONT FERRAND	Document fin d'exercice	au	31/12/25
			Tenue de compte : EURO	

© Sage - Sage 100 Comptabilité Essentials 12.11 Date de tirage 27/04/26 à 10:34:03 Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
-------------------	----------------	------------------------	----------------	-----------

Frais d'établissement (II) Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement Frais de développement				
Concessions, brevets, droits simil Concessions, brevets, droits simil	3 000,00 3 000,00	3 000,00 3 000,00		
Fonds commercial Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles Autres immob. incorporelles				
Avances, acomptes, immos en cours Avances, acomptes, immos en cours				
Immobilisations corporelles				
Terrains Terrains				
Constructions Constructions				
Installations techn., mat., outil Installations techn., mat., outil	145 591,60 145 591,60	109 478,07 109 478,07	36 113,53 36 113,53	19 124,44 19 124,44
Autres immob. corporelles Autres immob. corporelles	336 517,90 336 517,90	236 072,65 236 072,65	100 445,25 100 445,25	59 861,42 59 861,42
Avances, acomptes, immo en cours Avances, acomptes, immo en cours				
Immobilisations financières				
Participations Participations				
Créances rattach. à des particip. Créances rattach. à des particip.				
Titres immo act. portefeuille Titres immo act. portefeuille				
Autres titres immobilisés Autres titres immobilisés	671,00 671,00		671,00 671,00	671,00 671,00
Prêts Prêts				

Impression provisoire

Exco Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

INSERTAC		Bilan actif	N° Siret 38292619400046	
Insertion par l'Activité Economique			NAF (APE) 8899B	
37, rue Joseph Desaymard			N° Identifiant FR28382926194	
			Période du 01/01/25	
63000 CLERMONT FERRAND		Document fin d'exercice	au 31/12/25	
			Tenue de compte : EURO	

© Sage - Sage 100 Comptabilité Essentials 12.11 Date de tirage 27/04/26 à 10:34:04 Page : 2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
-------------------	----------------	------------------------	----------------	-----------

Autres immob. financières	12 709,05		12 709,05	8 648,07
Autres immob. financières	12 709,05		12 709,05	8 648,07
Total de l'actif immobilisé (III)	498 489,55	348 550,72	149 938,83	88 304,93
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvision				
Matières premières & approvision				
En cours de production				
En cours de production				
Produits finis				
Produits finis				
Marchandises	33 088,45		33 088,45	28 146,40
Marchandises	33 088,45		33 088,45	28 146,40
Avances & acomptes versés/com.	4 530,60		4 530,60	13 326,19
Avances & acomptes versés/com.	4 530,60		4 530,60	13 326,19
Créances				
Clients et comptes rattachés	184 749,25		184 749,25	407 051,28
Clients et comptes rattachés	184 749,25		184 749,25	407 051,28
Autres créances	520 906,36		520 906,36	673 581,17
Autres créances	520 906,36		520 906,36	673 581,17
Charges constatées d'avance	10 518,46		10 518,46	7 478,43
Charges constatées d'avance	10 518,46		10 518,46	7 478,43
Capital souscrit appelé non versé				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Actions propres				
Autres titres	500,00		500,00	500,00
Autres titres	500,00		500,00	500,00
Inst. financier terme, jetons dét				
Inst. financier terme, jetons dét				
Disponibilités	786 679,75		786 679,75	628 065,30
Disponibilités	786 679,75		786 679,75	628 065,30
Total de l'actif circulant (IV)				
Total de l'actif circulant (IV)	1 540 972,87		1 540 972,87	1 758 148,77

Impression provisoire

Exco Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311224
Frais d'émission d'emprunt (V) Frais d'émission d'emprunt (V) Primes de remb. des emprunts (VI) Primes de remb. des emprunts (VI) Ecart conv, diff éval actif (VII) Ecart conv, diff éval actif (VII) TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VI)	Exco Clermont-Ferrand Société de Commissariat aux comptes Compagnie Régionale de Lyon-Rhône 2 039 462,42	348 550,72	1 690 911,70	1 846 453,70

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311224
-------------------	--	--	----------------	-----------

Capital social ou individuel Capital social ou individuel				
Primes émission, fusion, d'apport Primes émission, fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation Ecarts de réévaluation				
Ecarts d'équivalence Ecarts d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale Réserve légale				
rés. statutaires ou contractuelles Rés. statutaires ou contractuelles				
réserves réglementées Réserves réglementées				
Autres réserves Autres réserves				
Report à nouveau Report à nouveau			1 113 916,92	1 107 503,32
Résultat de l'exercice Résultat de l'exercice			14 039,37	6 413,60
Subventions d'investissement Subventions d'investissement			11 233,68	17 032,78
Provisions réglementées Provisions réglementées				
Total des capitaux propres (I)			1 139 189,97	1 130 949,70
Produit émissions titres particip. Produit émissions titres particip.				
Avances conditionnées Avances conditionnées				
Total autres fonds propres				
Provisions pour risques Provisions pour risques			85 625,00	69 693,45
Provisions pour charges Provisions pour charges			18 955,00	16 904,00

Impression provisoire



Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311224
-------------------	--	--	----------------	-----------

Total des provisions (II)			104 580,00	86 597,45
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			62 296,29	36 446,29
Emprunts & dettes aup. étab. crédit			62 296,29	36 446,29
Emprunts et dettes financ. divers				
Emprunts et dettes financ. divers				
Instruments financiers à terme				
Instruments financiers à terme				
Avanc. & acptes reçus/com en cours			6 000,00	6 000,00
Av. & ac. reçus s/com. en cours			6 000,00	6 000,00
Dettes fourniss. & cptes rattachés			105 345,19	301 049,30
Dettes fourniss. & cptes rattachés			105 345,19	301 049,30
Dettes fiscales et sociales			177 908,89	215 562,31
Dettes fiscales et sociales			177 908,89	215 562,31
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes			78 680,27	52 937,56
Autres dettes			78 680,27	52 937,56
Produits constatés d'avance			16 911,09	16 911,09
Produits constatés d'avance			16 911,09	16 911,09
Total des dettes (III)			447 141,73	628 906,55
Ecart conv, diff éval passif (IV)				
Ecart conv, diff éval passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à IV)			1 690 911,70	1 846 453,70

Impression provisoire

INSERFAC

Insertion par l'Activité Economique
37, rue Joseph Desaymard

63000 CLERMONT FERRAND

Compte de résultat

Document fin d'exercice

N° Siret 38292619400046
NAF (APE) 8899B
N° Identifiant FR28382926194
Période du 01/01/25
au 31/12/25
Tenue de compte : EURO

© Sage - Sage 100 Comptabilité Essentiels 12.11

Date de tirage 27/04/26

à 10:34:22

Page :

1

Détail des postes			Au 311225	Au 311224
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises			320,04	263,40
Achats de marchandises			320,04	263,40
Variations de stocks de march.				
Consommation exercice prov de tiers			654 453,09	681 512,37
Achats mat. premières, autres appr			48 287,40	45 204,13
Variation de stocks Mat./approv.			-4 942,05	9 430,74
Autres achats et charges externes			611 107,74	626 877,50
Impôts, taxes et vers. assimilés			114 112,07	103 760,95
Impôts, taxes et vers/ assimilés			114 112,07	103 760,95
Charges de personnel			905 185,69	2 699 939,84
Salaires et traitement			558 576,62	2 360 774,64
Cotisations sociales			346 609,07	339 165,20
Dotations aux amortis. & dépréciat.			47 817,61	59 504,64
Sur immobilisations : amort.			45 766,61	35 849,69
Sur immobilisations : dépréciation				
Sur actif circulant : dépréciation				22 498,95
Dotations aux provisions			2 051,00	1 156,00
Valeurs compt. immos cédées			19,26	
Valeurs compt. immos cédées			19,26	
Autres charges			99 594,49	1 546,70
Autres charges			99 594,49	1 546,70
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (I)			1 821 502,25	3 546 527,90
Quote-part résultat /op commun (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			425,65	479,10
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			425,65	479,10
Différences négatives de change				
Valeur comptable immo fin cédées				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			15 931,55	157 826,94
Sur opérations de gestion				77 763,34
Sur opérations en capital				10 370,15
Dotations aux amort. & provis.			15 931,55	69 693,45
PARTICIP SALARIES AUX RESULTATS (V)				
Partic. des salariés aux résultats				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				

Impression provisoire

Exco Clermont-Ferrand
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Lyon-Riom

Détail des postes			Au 311225	Au 311224
Solde créditeur			14 039,37	6 413,60
Bénéfice			14 039,37	6 413,60
TOTAL GENERAL (CHARGES)			1 851 898,82	3 711 247,54

INSERFAC Insertion par l'Activité Economique 37, rue Joseph Desaymard 63000 CLERMONT FERRAND		Compte de résultat Document fin d'exercice	N° Siret 38292619400046 NAF (APE) 8899B N° Identifiant FR28382926194 Période du 01/01/25 au 31/12/25 Tenue de compte : EURO
--	--	--	--

Détail des postes			Au 311225	Au 311224
-------------------	--	--	-----------	-----------

PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires			607 522,13	527 088,40
Ventes de marchandises			5 850,70	
Production vendue (B&S)			601 671,43	527 088,40
Autres produits d'exploitation			1 243 912,27	3 118 974,52
Production stockée				
Concours publics				
Subventions			906 533,29	817 990,48
Reprise /prov. & transferts charge			22 498,95	2 300 915,35
Produits cessions immo corp, incorp				
Autres produits			314 880,03	68,69
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			1 851 434,40	3 646 062,92
Quote-part résultat /op commun (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			464,42	97,58
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			464,42	97,58
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Produits cessions immo financières				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)				65 087,04
Sur opérations de gestion				43 226,80
Sur opérations en capital				6 860,24
Reprises/prov. & transf.de charges				15 000,00
Solde débiteur				
Perte				
TOTAL GENERAL (PRODUITS)			1 851 898,82	3 711 247,54

Impression provisoire



Entreprise : INSERTAC

Exercice : 2025

Clos le : 31/12/2025

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

	Fournies	N.A.
- Dérogations aux règles et méthodes comptables.....		X
- Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels	X	
- Application d'une règle comptable ne suffisant pas à donner une image fidèle		X
- Eléments constitutifs :		
. des frais d'établissement.....		X
. des frais de recherche immobilisés		X
. du fonds commercial.....		X
- Reprise exceptionnelle d'amortissement.....		X
- Amortissement des primes de remboursement d'emprunt		X
- Produits ou charges constatés d'avance	X	
- Charges à répartir		
- Charges à payer et produits à recevoir.....	X	
- Postes du bilan également concernés par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.....		X
- Informations en matière de crédit-bail.....		X

Le sommaire faisant partie de l'annexe, les indications N.A. (non applicable) sont des informations en elles-mêmes et remplacent les états "néant".

A N N E X E

INSERFAC constituée sous forme d'Association Loi 1901, a pour but de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficultés, en organisant des chantiers d'utilité sociale. Pour cela, elle dispose des ressources suivantes :

- Des recettes provenant de la production de certains chantiers ou ateliers
- Des recettes provenant de manifestations et événements
- Des subventions et dons accordés à l'association (notamment Aides aux postes, FSE, Conseils Régionaux et Départementaux, Collectivités locales, CQP , etc...)
- Des cotisations des membres

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de douze mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2024 avait une durée de douze mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 605 287 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 14 039.37 €.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE et CONTINUITE D'EXPLOITATION :

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

L'arrêté des comptes de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de 14 039.37 €.

Les comptes sont présentés tous établissements confondus, et regroupe INSERFAC, établissement principal et PIX N COM, établissement secondaire.

Plusieurs faits significatifs sont présents dans ce résultat :

- La fermeture de l'établissement secondaire PIX N' COM le 5 septembre 2025,
 - L'ouverture de l'atelier chantier d'insertion La Ressourcerie le 3 décembre 2025,
 - Une provision complémentaire de 15 932 € concernant la Ferme de Lucien, le montant totale est ainsi de 85 625 €.
- Pour rappel, il y a eu sur les précédents exercices et au profit de la Ferme de Lucien des abandons de créance avec retour à meilleure fortune sur l'exercice 2023 pour un montant de 22 742€ et pour l'exercice 2022 pour un montant de 15 000€,
- Une perte pour créance irrécouvrable d'un montant de 22 498.95€ a été constatée pour la créance douteuse OFESA. Cette perte avait été anticipé par une provision pour créance douteuse.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables au règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général.

La présentation du compte de résultat par le logiciel Sage ne correspond pas à celle prévue par le règlement N°2022-06 de l'ANC pour les associations. La lecture n'en est cependant pas impactée.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de réglementation comptable : Première application du règlement ANC N° 2022-06

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principaux impacts sont :

Au niveau du compte de résultat :

- Les transferts de charges étaient présentés sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » au 31/12/2024 pour 2 300 915 €. En 2025, ils sont présentés :
 - en déduction des charges de personnel pour -1 743 412 € pour la part de l'Aide aux postes, et -60 044 € pour les remboursements de formation.
 - En produits d'exploitation pour la refacturation de Mise à disposition de personnel pour 114 813 € et 243 313 € pour la prise en charge des frais de formation CQP.
- Les quotes part de résultat des subventions d'investissement sont désormais présentées en produits d'exploitation.
- La modernisation des états financiers redéfinit également la notion de résultat exceptionnel, afin de limiter ce résultat aux événements majeurs et inhabituels. Ainsi les mouvements sur les cessions d'immobilisation sont présentés en résultat d'exploitation. De même, les pertes nettes FSE sont également désormais en résultat d'exploitation.

Au niveau du bilan

- Les charges constatées d'avance au titre de 2024 étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Elles sont désormais présentées dans la rubrique « Créances ».

Principes généraux

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

- Les amortissements pour dépréciation sont calculés en mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :
 - logiciel 1 an
 - matériel pédagogique entre 2 et 5 ans
 - matériel de transport entre 2 ans (occasion) et 7 ans
 - matériel de bureau et informatique entre 2 et 3 ans
 - mobilier 10 ans
- La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achat hors frais accessoire. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.
- Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.
- Les produits sont déterminés et enregistrés chaque mois à partir des salaires payés au personnel en contrat avenir et du taux théorique de remboursement.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous.

Immobilisations brutes : 498 489 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3.000	0	0	3.000
Immobilisations corporelles	397.442	103.359	18.691	482.109
Immobilisations financières	9.319	4.061	0	13.380
TOTAL	409.761	107.420	18.691	498.489

Amortissements et provisions d'actif : 348.551 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3.000			3.000
Immobilisations corporelles	318.456	45.767	18.672	345.551
Titres mis en équivalence				
Autres immobilisations financières .				
TOTAL	321.456	45.767	18.672	348.551

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette
Logiciels	3.000	3.000	0
Matériel et outillage	145.592	109.478	36.114
Installations générales.....	28.225	14.044	14.181
Matériel de transport	221.090	146.792	74.298
Matériel informatique	41.891	34.818	7.073
Mobilier	45.312	40.418	4.894
TOTAL	485.110	348.550	136.560

Etat des créances : 766 502 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	12.709		12.709
Actif circulant & charges d'avance	753.793	753.793	
TOTAL	766.502	753.793	12.709

Produits à recevoir par postes du bilan : 547 390 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	48.572
Autres créances	498.818
Disponibilités	
TOTAL	547.390

Charges constatées d'avance : 10 518 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1.107.503	6.414			1.113.917
Excédent ou déficit de l'exercice	6.414	-6.414	14.039		14.039
Situation nette	1.113.917	0	14.039		1.127.956
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement (net)	17.033			5.799	11.234
Provisions réglementées					
TOTAL	1.130.950	0	14.039	5.799	1.139.190

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement	A l'ouverture	Augmentation	Diminutions	A la clôture
Subventions d'investissement	211.355	0	0	211.355
Quotes parts virées au résultat	-194.322		-5.799	-200.122
TOTAL	17.033	0	-5.799	11.234

Provisions : 18.955 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour charges (IDR)...	16.904	2.051		0	18.955
Provision pour risques	69.693	15.932		0	85 625
TOTAL	86.597	17.983		0	104.580

Provisions pour risques : 85 625 €

Le compte de provision pour risques s'élevait à 69 693€ au 31 décembre 2024, et il a été mouvementé des opérations suivantes :

- Le complément de provision de 15 932 € de l'exercice 2025 relative à la créance de la Ferme de Lucien.

La Ferme de Lucien étant en liquidation judiciaire par décision du Tribunal judiciaire à la date du 31 juillet 2025, la provision couvre 100 % de créances client pour un montant de 85 625 €.

Provisions pour charges : 18 955 €

Les engagements découlant des dispositions légales et conventionnelles en matière d'IDR atteignent 18 955 € charges sociales comprise au 31/12/2025. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- *Départ volontaire à la retraite*
- *Age de départ : 65 ans*
- *Turn over : faible*
- *Taux d'actualisation : 3.96 %*
- *Taux de charges sociales : 42 %*

Etat des dettes : 441.141 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissement de crédit	62.296	20.768	41.528	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	105.345	105.345		
Dettes fiscales & sociales	177.909	177.909		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	78.680	78.680		
Produits constatés d'avance	16.911	16.911		
TOTAL	441.141	399.613	41.528	

Charges à payer par postes du bilan : 253.358 €

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes étab. De crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	61.555
Dettes fiscales & sociales	113.123
Autres dettes	78.680
TOTAL	253.358

- Autres dettes :

Ce poste comprend en partie la provision constatée pour la perte FSE+ 2025 pour un montant de 43 247 €, et 35 433 € au titre du FSE + 2024.

L'association a une position prudente, et estime un risque sur le montant initial demandé au titre du FSE+. De manière empirique, le risque est estimé à 22 % du montant initial demandé pour les ACI et à 11% du montant initial demandé pour le PLIE.

Produits constatés d'avance : 16 911 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires (subventions) dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

Le montant des rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature sont les suivants :

- Montant des rémunérations brutes 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025.....	137 658 €
- Dont Avantages en nature.....	1 526 €

Contribution volontaire en nature (bénévoles) :

La contribution volontaire en nature des bénévoles pour l'année 2025 s'élève à 12 518 € pour un total de 575 heures de réalisées.

La valorisation s'est faite sur une base déclarative, elle ne représente pas avec exactitude l'ensemble du travail des bénévoles fourni au cours de l'exercice, et peut ainsi être sous-estimée par rapport à la réalité. La valorisation est estimée sur la base du SMIC horaire chargé, en retenant un coefficient de 2 fois le SMIC chargé pour tenir du niveau de responsabilité engagé.

Evénements postérieurs à la clôture :

Néant

Engagements hors bilan :

Néant

INSERFAC

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 37, rue Joseph Desaymard
63000 CLERMONT FERRAND

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXCO Clermont-Ferrand

CLERMONT-FERRAND
9 avenue Léonard de Vinci – La Pardieu
63057 Clermont-Ferrand cedex 1
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 50
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64
e-mail : excoclermont@exco.fr

VICHY
L'Atrium - 37 avenue de Gramont
03200 Vichy
Tél. : +33 (0)4 73 29 42 53
Fax : +33 (0)4 73 93 58 64

C.R.E.G. – S.A.S. au capital de 387 000 euros – SIREN 873 200 182 RCS CLERMONT-FD – APE 6920Z – www.exco.fr

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes – Inscrite au Tableau de l'Ordre Auvergne-Rhône-Alpes – Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom

A l'assemblée générale,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mise à disposition de personnel

Membre concerné : INSERTAC EBE et LA FERME DE LUCIEN

Votre Association a conclu avec l'Association INSERTAC EBE des conventions de mise à disposition de personnel. Les produits correspondants se sont élevés pour l'année 2025 à 96 816 €.

Votre Association a également conclu avec l'Association LA FERME DE LUCIEN des conventions de mise à disposition de personnel. Les produits correspondants se sont élevés pour l'année 2025 à 17 996 €.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 mai 2026

Pour la S.A.S. EXCO CLERMONT-FD

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon - Riom

François Verdier

Mandataire social

